

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 MARS 2011

**Etaient présents : 16 puis 17 à partir de 20 h 40 (arrivée de Mme CAPRAIS)
18 à partir de 21 h 05 (arrivée de M. MONNERIE).**

Mme AUNEAU - M. TRAVERS - M. LHERMELIER – M. MASSE – Mme VIEL - M. GUITTIER -
Melle TRAVERS - M. MONNERIE (*à partir de 21 h 05*) - Mme CAPRAIS (*à partir de 20 h 40*) - M. GUERIN
Mme MANAC'H - M. LE ROUX - M. JOURDAN - Mme RIVIERE – M. GUIN - M. COUDEVILLAIN – M.
BREGIER – M. DEAN.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : 4

Mme LECOURSONNAIS - M. MONNERIE – M. DEODAT – M. PACHOL.

Mme LECOURSONNAIS a donné procuration à Mme VIEL.
M. MONNERIE a donné procuration à Mme CAPRAIS.
M. DEODAT a donné procuration à Mme MANAC'H.
M. PACHOL a donné procuration à M. MASSE.

Etait absente : 1

Mme LE QUERE.

Secrétaire : Mme MANAC'H.

Date de convocation : 25 mars 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

Le compte-rendu de la réunion du 24 février 2011 est approuvé par 15 élus, 1 élu vote contre.
M. LE ROUX souligne qu'il manque plusieurs échanges concernant le débat d'orientation budgétaire dans ce compte-rendu.

MÊME SEANCE

**2011/03/01 **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT,
LOTISSEMENT DE LA ROUSSELIERE, ZAC de la BELLANGERIE****

2011/03/02 **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : ESPACE BEL AIR**

Monsieur LHERMELIER, adjoint aux finances, rapporteur, donne lecture des chiffres figurant aux différents chapitres du compte administratif.

M. LE ROUX demande quelle analyse est faite de la section de fonctionnement du CA de la Commune ?

Mme AUNEAU souligne que l'analyse n'est pas faite maintenant, qu'elle sera faite en commission de finances.

M. LHERMELIER indique le montant de l'excédent de fonctionnement et déclare qu'on agira en fonction de cet excédent qui est en augmentation.

Mme CAPRAIS précise que le conseil municipal doit savoir d'où vient l'excédent de fonctionnement (baisse subventions aux associations, salaires non versés suite au départ d'un agent, non versement des indemnités des élus pendant une période).

M. LE ROUX indique que ce ne sont pas des économies qui ont été réalisées mais qu'il s'agit bien de la conséquence d'une situation. Il rappelle à plusieurs reprises que le compte administratif permet de faire un constat mais qu'il faut surtout en faire l'analyse.

Concernant l'espace Bel Air, M. LE ROUX rappelle que le déficit annoncé était de 120 000 €. Or, au vu du compte administratif, il n'y a pas de déficit mais un coût de fonctionnement, ce qu'il ne faut pas confondre. Il demande quels sont les objectifs pour maîtriser les coûts de fonctionnement. Il pense que l'on focalise beaucoup sur Bel Air alors que ce service doit être considéré comme un service municipal à part entière et qu'un service culturel est toujours déficitaire.

Après présentation des différents comptes administratifs et après des échanges parfois houleux, il est procédé au vote sous la présidence de M. TRAVERS, 1^{er} adjoint.

- Compte Administratif relatif au budget principal : adopté par 17 voix Pour et 3 abstentions.
- Compte Administratif relatif au budget Eau : adopté par 17 voix Pour et 3 abstentions.
- Compte Administratif relatif au budget Assainissement : adopté à l'unanimité.
- Compte Administratif relatif au budget lotissement de la Rousselière : adopté à l'unanimité.
- Compte Administratif relatif au budget ZAC de la Bellangerie : adopté à l'unanimité.
- Compte Administratif relatif au budget Espace Bel Air : adopté à l'unanimité.

2011/03/03 et 2011/03/04 COMPTES DE GESTION 2010

Les différents comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

2011/03/05 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le compte administratif de la COMMUNE présente un excédent de fonctionnement de 1 353 031,65 €. **Il est proposé d'affecter une somme de 280 000 € en investissement : 18 voix pour et 3 voix contre.**

M. LE ROUX indique qu'il est faux de dire qu'on ne peut anticiper sur les futurs budgets, qu'on accepte pas l'improvisation d'une année sur l'autre et que l'on considère que les 280 000 € seront insuffisants.

2011/03/06 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le compte administratif du lotissement de la ROUSSELIERE présente un excédent de fonctionnement de 203 644,21 €. **Il est proposé de ne pas affecter de somme en investissement : 19 voix pour et 2 abstentions.**

2011/03/07 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le compte administratif de la ZAC de la BELLANGERIE présente un excédent de fonctionnement de 0,75 €. **Il est proposé de ne pas affecter de somme en investissement : 19 voix pour et 2 abstentions.**

2011/03/08 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le compte administratif du budget EAU présente un excédent de fonctionnement de 132 230,60 €. **Il est proposé d'affecter une somme de 55 000 € en investissement : 19 voix pour et 2 abstentions.**

2011/03/09 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT présente un excédent de fonctionnement de 584 629,07 €. **Il est proposé de ne pas affecter de somme en investissement : 19 voix pour et 2 abstentions.**

2011/03/10 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le compte administratif du budget espace BEL AIR présente un excédent de fonctionnement de 25 024,40 €. **Il est proposé d'affecter une somme de 6 000 € en investissement : 18 voix pour et 3 abstentions.**

2011/03/11 CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE le prix par élève à :**

- **51,00 €** pour les fournitures scolaires.
- **15,00 €** pour les activités pédagogiques.

FIXE comme suit le montant des participations pour l'année 2011 :Ecole Alix de Bretagne :

Activités pédagogiques (348 élèves x 15,00 €)	5 220,00 €
Idem pour classe CLIS (12 élèves x 15,00 €)	180,00 €
Classes transplantées (ouverture droits)	2 587,50 €

2011/03/12 PARTICIPATION AUX DEPENSES DE L'ECOLE PRIVEE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** comme suit le montant des participations pour l'année 2011 :

Ecole Sainte Thérèse :

	Vote
<u>Fonctionnement</u> école primaire (80 élèves x 259,10 € = 20 728,00 €) école maternelle (49 élèves x 904,51 € = 44 320,99 €)	65 048,99 €
<u>Fournitures scolaires</u> école primaire (80 élèves x 51,00 € = 4 080 €) école maternelle (49 élèves x 51,00 € = 2 499 €)	6 579,00 €
Cantine scolaire privée	5 000,00 €
Activités pédagogiques (129 élèves x 15,00 €)	1 935,00 €
Classes transplantées (ouverture droits)	1 035,00 €

2011/03/13 SUBVENTIONS 2011

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de subventions à accorder aux différentes associations :

Divers établissements ou institutions	100,00 €
Aide Familiale Rurale ADMR	1 315,00 €
Campagne Buissonnière	/
Comité de Jumelage	1 826,50 €
Vivre Chez Soi	1 315,00 €
A.C.D.E.C.	350,00 €
AER VAT	/
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300,00 €
Animations culturelles	2 000,00 €
Anim' Bel Air	900,00 €
Cinéma Mauclerc	600,00 €
Comité des fêtes (illuminations)	1 500,00 €
Maison de retraite St-Joseph (S.D.F)	153,00 €
Office du Tourisme	47,00 €
Pays d'Accueil	42,00 €
Prévention routière	85,00 €
Saint-Aubin de France	800,00 €
Saint-Aubin de France (adhésion)	153,00 €
Union du commerce	2 400,00 €
A.C.C.A.	126,00 €
A.S.S.A. Capoeira	/
A.S.S.A. Tennis	710,85 €

A.S.S.A. Tennis de table	147,35 €
Badminton <i>Le Cormier Volant</i>	683,70 €
Danse Enfants <i>Ecole de danse du Pays de St-Aubin</i>	1 580,75 €
Foot <i>Stade Saint-Aubinois</i>	1 972,85 €
Gym tonic	612,90 €
Judo <i>Le Dojo du Cormier</i>	1 818,75 €
Retraite sportive	296,10 €
Salto gym club	1 830,40 €
Tir à l'Arc (11 ^{ème} RAMa)	314,10 €
Y.P.S.A. <i>Yoga du Pays de St-Aubin</i>	288,85 €
Activités Féminines	44,10 €
Amis du Pays de Saint-Aubin	135,45 €
Anciens PG et CATM	270,90 €
Arts Créatifs (<i>sous réserve subvention CDC</i>)	557,20 €
Atelier Loisirs Passion	44,10 €
Club de l'Amitié des Aînés Ruraux	560,70 €
Les Baladins de la Tour	423,90 €
Ragoles et Béruchets	150,00 €
ZIP ZAP Compagnie	/
TOTAL	26 455,45 €

M. GUIN demande si l'association « Ragoles et Béruchets », ne devrait pas adresser sa demande de subvention à la communauté de communes puisqu'elle doit intervenir sur tout son territoire ?

M. MONNERIE soulève le problème de la mutualisation des équipements sportifs. ST AUBIN accueille dans ses équipements des extérieurs sans contre partie. Par contre, la section tennis paye une location de salle à ST JEAN SUR COUESNON à chaque fois qu'elle l'occupe.

Mme CAPRAIS trouve dommage de ne pas augmenter un peu les subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 2 abstentions, 4 personnes ne prennent pas part au vote, DECIDE d'accorder les subventions ci-dessus pour l'année 2011.

2011/03/14 PROJET MUSIQUE PETITE ENFANCE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet musique réalisé par l'Ecole de Musique du Pays de Saint Aubin du Cormier en direction de la petite enfance (halte garderie). Ce projet a pour objectifs de contribuer au développement de l'enfant par le jeu, l'expression individuelle, une approche sensorielle de la musique. Il pourrait se dérouler, à la halte garderie, à une fréquence de 8 séances à raison d'une heure par semaine. Le coût de l'activité est évalué à 400 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 19 voix Pour, une abstention, une personne ne prend pas part au vote, DONNE un avis favorable au projet musique ci-dessus. AUTORISE Madame le Maire à verser à l'école de musique la somme de 400 euros.

2011/03/15 PROJET ANIMATION DANS LES ECOLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'activité à mettre en place, avec l'Ecole de Musique du Pays de Saint Aubin du Cormier, dans les deux écoles primaires de la commune. Cette animation, à destination des élèves de maternelle, a pour objectif d'établir une relation entre le geste et le son par la pratique instrumentale, acquérir des notions de rythme, jouer ensemble, développer l'écoute. Le coût de l'activité est évalué à 400 euros par école.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 20 voix Pour et une abstention, DONNE un avis favorable à l'animation ci-dessus. AUTORISE le versement d'une somme de 400 euros à :

- l'OCCE coopérative scolaire de l'école Alix de Bretagne,
- l'école Sainte Thérèse.

2011/03/16 REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des enfants domiciliés hors commune sont scolarisés à l'école Alix de Bretagne. Chaque année, au vu du compte administratif, le coût moyen par élève est calculé. Une participation est réclamée aux communes de résidence.

Pour l'année 2011, la participation totale pour l'école maternelle est de 7 993,08 € répartie entre les communes de Combourillé, Gosné, Mecé, Saint Christophe des Bois, Saint Jean sur Couesnon, Saint Georges de Chesné.

La participation totale pour l'école primaire est de 2 669,04 € répartie entre les communes de Billé, La Chapelle St-Aubert, Mecé, Saint Christophe des Bois, Saint Georges de Chesné, Saint Ouen des Alleux et Vendel.

La participation totale pour la classe CLIS est de 2 183,76 € répartie entre les communes de Chatillon en Vendelais, Ercé près Liffré, Gosné, Landavran, Livré sur Changeon, Mecé et Vendel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à encaisser les sommes ci-dessus.

2011/03/17 MODIFICATION OU REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal est informé qu'une intervention sur le Plan Local d'Urbanisme est nécessaire. Une modification permet d'intervenir sur plusieurs points alors qu'une révision simplifiée concerne un point précis. En l'occurrence, plusieurs points sont soulevés, notamment :

- le règlement sur le maintien des commerces dans un périmètre donné,
- le schéma d'aménagement pour le secteur des Hautes Cours en remplacement de l'orientation d'aménagement pour la partie restant à construire,
- réserve foncière pour passage des réseaux de la Bellangerie afin de réaliser la jonction avec la station d'épuration,
- réserve foncière pour ½ bretelle de la RD 794 (emplacement pont actuel),
- emplacement réservé n°6 situé derrière l'église,
- adaptation du zonage aux nouveaux équipements liés à la ZAC de la Mottais (secteur des Grandes Gâches),
- éventuellement, réserve pour la future station d'épuration (*des questions seront à régler auparavant : lieu, surface...*).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 19 voix Pour et 2 abstentions, AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

2011/03/18 PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Le Conseil Municipal est informé qu'il est possible d'instaurer une participation pour raccordement à l'égout conformément à l'article L. 1331-7 du Code de la santé publique. Cette participation représente au maximum 80 % du coût de la fourniture et de la pose d'une installation.

Madame le Maire propose d'instaurer la participation pour raccordement à l'égout (PRE) pour une somme forfaitaire de 1 500 € et de 1 000 € pour les logements sociaux ou logements locatifs en accession sociale à la propriété.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 18 voix Pour et 3 abstentions, DÉCIDE d'instaurer, à compter de la réception en préfecture de la présente délibération, la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE). FIXE le montant de la participation à 1 500 € et à 1 000 € pour les logements sociaux ou logements locatifs en accession sociale à la propriété. AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

2011/03/19 SFR : PROPOSITION D'ACHAT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une nouvelle demande de SFR de devenir propriétaire de la surface occupée sur notre commune. Elle rappelle que, par convention du 12 décembre 1998, la commune a mis à disposition de SFR une parcelle de terrain d'environ 200 m², située rue des Monts d'Arrée, pour une durée de 12 années à compter du 1^{er} janvier 1999 et pour un loyer révisable chaque année.

SFR propose d'acquérir la surface pour un montant de 12 000 € net vendeur hors future emprise ORANGE. Tous les frais, géomètre et notaire, seront à la charge de SFR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 16 voix Pour, 1 voix Contre et 4 abstentions, ACCEPTE de céder à SFR la surface qui lui est nécessaire, rue des Monts d'Arrée, hors emprise ORANGE, pour la somme de 12 000 € net vendeur. AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents s'y rapportant. Tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de SFR.

2011/03/20 PROJET ORANGE FRANCE SUR PYLÔNE SFR RUE DES MONTS D'ARREE

Dans le cadre de l'amélioration de sa couverture en téléphonie mobile GSM, et dans le but de proposer les nouveaux services UMTS (internet mobile, mails, MMS, géo-localisation) sur la commune de SAINT AUBIN DU CORMIER, ORANGE France souhaiterait installer ses équipements sur la parcelle communale sise rue des Monts d'Arrée. Aujourd'hui les équipements présents sur le pylône ne bénéficient qu'aux abonnés de l'opérateur SFR.

La signature d'un bail à intervenir entre la Commune et ORANGE France, pour une durée de 12 ans à compter de la signature et renouvelable de plein droit par périodes de 6 ans, est proposée. Le bail prévoit un loyer annuel se décomposant comme suit :

- 1) Pour la période prenant effet à la date de signature et jusqu'à l'ouverture du chantier : 500 € TTC.
 - 2) Pour la période prenant effet à la date du 1^{er} jour civil du mois suivant le début du chantier : 1 100 € TTC.
- Le loyer est augmenté annuellement de 2 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le bail à intervenir avec ORANGE France aux conditions proposées.

2011/03/21 REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU ET RENOUVELLEMENT RESEAU AEP : DESIGNATION COORDONNATEUR SPS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir le cabinet qui effectuera la mission SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation du château d'eau et du renouvellement des réseaux AEP. Le résultat de la consultation est le suivant :

- APAVE	1 738,80 € HT
- OUEST COORDINATION	1 015,00 € HT
- SOCOTEC	2 150,00 € HT
- VERITAS	1 833,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre du Bureau d'études OUEST COORDINATION pour 1 015 € HT. AUTORISE Madame le Maire à signer la facture correspondante et tous documents s'y rapportant.

2011/03/22 CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CINEMA)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2009 décidant de céder à la communauté de communes les parcelles cadastrées section E n° 241 et n° 242 d'une superficie totale de 1040 m² pour le projet de construction du cinéma. Or, il manque à la communauté de communes une surface d'environ 270 m².

La commission d'urbanisme a donné un avis favorable à la cession de la surface manquante :

- Au sud, entre la rue Anne de Bretagne et le cinéma (où se situent les divers branchements et coffrets). Une liaison piétonne sera créée dans cet espace.
- A l'ouest, passage entre la propriété des riverains et le cinéma. De la pelouse sera semée dans ce passage. Si des difficultés devaient intervenir quant à son utilisation, le passage devra alors être fermé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de céder à la communauté de communes du pays de Saint-Aubin-du-Cormier une parcelle de terrain d'environ 270 m² à titre gratuit, conformément à la proposition de la commission urbanisme.

DEMANDE la remise en état de la haie et la prise en charge de l'entretien du terrain par la communauté de communes.

Tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de la communauté de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier.

2011/03/23 ESPACE JEUNES : TARIFICATION ACCUEIL LIBRE ANNEE 2011

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour bénéficier des prestations de la CAF, il est nécessaire de fixer un tarif pour l'accueil libre des jeunes à l'espace jeunes. Un prix de 2,00 € avait été fixé par délibération du 8 avril 2010. Elle propose de revoir ce tarif pour l'année 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 19 voix Pour et 2 voix Contre, FIXE, pour l'année 2011, un prix de 6,50 € par enfant pour la fréquentation, en accueil libre, de l'espace jeunes.

2011/03/24 FORMATION SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL : DEVIS DE L'UDSP 35

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers d'Ille et Vilaine, d'un montant de 1 500 € TTC, pour une formation Sauvetage Secourisme du Travail à réaliser par un groupe de 6 à 10 agents communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE ce devis et AUTORISE Madame le Maire à régler la facture correspondante.

2011/03/25 ELECTIONS PARTIELLES DE DECEMBRE 2010 : REMBOURSEMENT DES FRAIS

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Préfecture a versé à la commune une somme globale de 1 291,13 € correspondant au remboursement des dépenses engagées pour les élections de décembre 2010. Cette somme se décompose en frais d'assemblée électorale pour 598,46 € et en frais de la commission de propagande pour 692,67 €. Elle indique que les frais la commission de propagande sont à reverser aux membres de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à reverser la somme de 692,67 € aux personnes ayant effectué la mise sous pli lors des élections complémentaires de décembre 2010.

2011/03/26 ECHANGE DE PORTE-FICHES CONTRE DES LIVRES ENTRE LES BIBLIOTHEQUES DE ST-OUEN ET ST-AUBIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'Anne-Claire VILBERT, responsable de la médiathèque, concernant l'échange avec la bibliothèque de SAINT OUEN DES ALLEUX de porte fiches et fiches dont la médiathèque de Saint-Aubin n'a plus l'utilité contre l'achat de livres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame Anne-Claire VILBERT à commander des ouvrages pour la médiathèque du montant des porte-fiches et fiches remises à Saint Ouen des Alleux. AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recettes de ce montant à la commune de Saint Ouen des Alleux.

2011/03/27 DENOMINATION DE RUE

Dans le cadre de la numérotation des villages, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de donner un nom de rue au village de Bécherel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer le village de Bécherel : « rue de Bécherel ».

2011/03/28 VENTE DE FOIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de vendre du foin aux agriculteurs qui en ont fait la demande et de fixer le prix de vente, après avis de la commission aménagement rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE, par 20 voix Pour (une personne ne prend pas part au vote), de vendre du foin, pour la saison 2011, au prix de 50,00 € l'hectare :

- Parcelle ZN n°45 de 1 ha 25 a 70 ca, soit 62,85 €
A Monsieur Jean-Pierre GOUDAL, La Gautrais, St Aubin du Cormier.
- Parcelle ZN n°46 de 1 ha 96 a 58 ca, soit 98,29 €
Au GAEC AR'VEUREURY, La Métairie, St Aubin du Cormier.
- Parcelle ZI n°24 de 1 ha 33 a 40 ca, soit 66,70 €
- Parcelle ZC n°22 de 1 ha 12 a 38 ca, soit 56,19 €
Au Lycée Professionnel Agricole, La Lande de la Rencontre, St Aubin du Cormier.
- Parcelles YA n°12, 13, 14 de 3 ha 87 a 10 ca, soit 193,55 €
A Monsieur Victor NEVEU, Le Rocher, St Jean sur Couesnon.

AUTORISE Madame le Maire à encaisser les sommes ci-dessus.

2011/03/29 DEVIS POUR POSTE DE REFOULEMENT ZA DE LA ROUSSELIERE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les devis suivants :

- SARL BOUTELOUP pour la fourniture et la pose d'un poste de refoulement Eaux Usées : 5 470 € HT.
- SOTRAV pour le terrassement pour l'alimentation électrique du poste de refoulement : 855 € HT.
- LEFORT pour l'alimentation de la pompe de relevage : 490 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 18 voix Pour et 3 abstentions, ACCEPTE les devis ci-dessus de la SARL BOUTELOUP, de la SOTRAV et des Etablissements LEFORT. AUTORISE Madame le Maire à payer les factures correspondantes.

2011/03/30 DEGREVEMENT FUITE D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE, par 17 voix Pour, 3 voix Contre et une abstention, de ramener la redevance assainissement sur la base de 630 m³ pour Monsieur ROMER Olivier, SPAR MARCHE. **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.**

2011/03/31 DEGREVEMENT FUITE D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE, par 15 voix Pour, 5 voix Contre et une abstention, de ramener la redevance assainissement sur la base de 57 m³ pour Monsieur Daniel CHAPRON. **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.**

2011/03/32 DEGREVEMENT FUITE D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE, par 17 voix Pour, 3 voix Contre et une abstention, de ramener la redevance assainissement sur la base de 56 m³ pour Monsieur André CUPIF. **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.**

2011/03/33 DEGREVEMENT FUITE D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE, par 17 voix Pour, 3 voix Contre et une abstention, de ramener la redevance assainissement sur la base de 110 m³ pour Madame PEILLET Nathalie. **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.**

2011/03/34 DEGREVEMENT FUITE D'EAU

Par délibération du 20 février 1996, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder le dégrèvement sur la part assainissement sur les fuites d'eau après compteur.

Compte tenu des nombreuses demandes reçues chaque année et du fait que, désormais, les abonnés peuvent contracter une assurance pour couvrir ce genre de risque, elle propose d'annuler la délibération du 20 février 1996.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, par 18 voix Pour, 2 voix Contre et une abstention, d'annuler la délibération du conseil municipal du 20 février 1996. Désormais, les demandes de dégrèvements de fuites d'eau seront irrecevables.

2011/03/35 DROIT DE PRÉEMPTION GIRARD/PERRUSSEL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 décembre 2007, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones urbaines et les zones d'urbanisation futures, délimitées par le plan local d'urbanisme pour la Commune de SAINT-AUBIN-du-CORMIER.

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître LORET, notaire à ROMILLE, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 9 rue Porte-Carrée, appartenant à la famille PERRUSSEL / GIRARD, cadastré section E n° 10 pour 4 60 m² et n° 11 pour 585 m².

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/03/36 DROIT DE PRÉEMPTION BEAUTRAIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 décembre 2007, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones urbaines et les zones d'urbanisation futures, délimitées par le plan local d'urbanisme pour la Commune de SAINT-AUBIN-du-CORMIER.

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître FEISTHAMMEL-RENOULT, notaire à Ercé-près-Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, Les Grandes Gâches, appartenant à Monsieur et Madame BEAUTRAIS Jean-Claude, cadastré section ZH n° 289 pour 646 m².

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/03/37 DROIT DE PRÉEMPTION ORY/BARRI

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 décembre 2007, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones urbaines et les zones d'urbanisation futures, délimitées par le plan local d'urbanisme pour la Commune de SAINT-AUBIN-du-CORMIER.

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître OUAIRY, notaire à VAL D'IZE, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 22 rue Anne de Bretagne, cadastré section E n° 746 pour 600 m², appartenant à Monsieur ORY Damien et Mademoiselle BARRI Bouchra.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/03/38 DROIT DE PRÉEMPTION CONSORTS MOUAZE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 décembre 2007, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones urbaines et les zones d'urbanisation futures, délimitées par le plan local d'urbanisme pour la Commune de SAINT-AUBIN-du-CORMIER.

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître BOSSENEC – LE ROUX, notaire à SAINT AUBIN-DU-CORMIER, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, 1 impasse des Peupliers, formant le lot n° 3 du lotissement Les Peupliers, cadastré section ZM n° 109 pour 552 m², appartenant aux Consorts MOUAZE.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DIVERS : demande de Madame CAPRAIS :

« D'après la presse, deux nouveaux lotissements sont en cours d'élaboration sur Saint Aubin du Cormier : les peupliers et les pommiers. Où en sont ces projets ? Où sont situés ces lotissements ? Combien de logements comptent-ils et de quelle sorte (maison, bailleurs sociaux, petits collectifs ?) ?

Quelle est la logique appliquée par la commune en matière de lotissement au regard de la prochaine ZAC de la Bellangerie ? La venue de ces lotissements ne risque-t-elle pas de compromettre la vente de lots sur la ZAC ou les projets sont-ils tellement distants (en date) que cela ne compromet rien ?

Où en est-on justement du projet de ZAC (achat de terrain et autre), nous n'avons pas eu de retour suite à la venue de l'EPF en début d'année. Quelles sont les dernières avancées sur la salle des sports au niveau de la Com'onze ? »

→ Monsieur TRAVERS rappelle l'historique des projets de lotissements :

- « Les Pommiers » : permis de lotir délivré en octobre 2006 pour la création de 6 lots rue de Vitré. Aucun lot n'ayant été vendu pour ce lotissement, le projet a été revu et, en septembre 2010, un permis d'aménager a été délivré pour la création d'un lotissement groupé horizontal de 13 lots correspondant à une demande de primo accédants.
- « Les Peupliers » : permis de lotir délivré en octobre 2006 pour la création de 9 lots rue des Baieries. Lotissement maintenu conformément à son règlement initial, la grande majorité des lots étant vendue.

Ces lotissements n'ont pas d'incidence sur la ZAC de la Bellangerie étant donné qu'ils répondent à une demande actuelle à laquelle on ne peut répondre sur le secteur de la Bellangerie en 2011.

En ce qui concerne la ZAC de la Bellangerie, l'acquisition d'une surface de 6 827 m² a été réalisée pour un prix de 3,85 €/m². Pour la partie principale de cette zone, des négociations sont toujours en cours entre l'Etablissement Public Foncier, (chargé des acquisitions) et les différents vendeurs et/ou leurs représentants.

Madame le Maire donne lecture de l'invitation transmise par l'école de musique pour le concert de printemps qui aura lieu le samedi 9 avril, à 20 h 30, à l'espace Bel Air.

Monsieur MONNERIE fait savoir qu'il a reçu un courrier de la mairie informant de l'indisponibilité de la salle des sports du 4 au 8 avril en raison de la réalisation des marquages au sol. Il indique qu'il aurait été bien d'exécuter ces travaux pendant les vacances scolaires afin de ne pas gêner les usagers.